

UTVO/FOLL'DINGUE 2026 - REGLEMENT et Organisation

Fabrice SCHMITT

1 rue Victor Hugo 57780 ROSSELANGE

+33 603 239 113

fabrice.schmitt24757@gmail.com

DATE ET LIEU

La 4^{ème} édition de l'**Ultra-Trail de la Vallée de l'Orne** aura lieu **le samedi 4 juillet** et la 24^{ème} édition de la **Foll'Dingue le dimanche 5 juillet 2026** au départ du site de loisirs du Fond Saint-Martin à Rombas. (Accès par la rue Chanteraine).

Samedi 4 juillet : L'UTVO est décliné sur 4 circuits de Trail dont 3 d'entre eux peuvent également être effectués en Marche Nordique. Quatre courses de jeunes complètent le programme.

- **MINIMES** : 2400m avec 64 m de D+. Départ coureurs : 8h30
- **BENJAMINS** : 1600m avec 47 m de D+. Départ coureurs : 9h00
- **POUSSINS** : 1100m avec 26 m de D+. Départ coureurs : 9h45
- **EVEIL ATHLETIQUE** : 850m avec 12 m de D+. Départ coureurs : 10h00
- **UTVO 80 – 'La Tiffenotte'** :
80,0 km avec 2127 m de D+. Départ coureurs : 5h00.
- **UTVO 30 – 'L'Orchidée'** :
30,98 km avec 779 m de D+. Départ coureurs : 9h30 ; départ marcheurs : 9h31
- **UTVO 20 – 'La Pierre de Jaumont'** :
20,2 km avec 633 m de D+. Départ coureurs : 9h35 ; départ marcheurs : 9h36
- **UTVO 10 – 'La Tour de Drince'** :
10,4 km avec 382 m de D+. Départ coureurs : 10h30 ; départ marcheurs : 10h31

Dimanche 5 juillet : La Foll'Dingue est la dernière étape du Challenge du SMIVO.

- **'LA FOLL'DINGUE'** : C'est le même parcours que l'UTVO 10 – 'La Tour de Drince', mais dans le sens opposé (montée de la Tour par le versant Nord).
10,4 km avec 386 m de D+ : Départ coureurs : 10h00 ; marcheurs : 10h01

Combiné UTVO/FOLL'DINGUE : 'Le Challenge de la Tour de Drince' : Tous les participants à l'une des courses de l'UTVO du samedi sont invités à participer à la Foll'Dingue le dimanche (inscription gratuite). Un classement sera alors établi en additionnant les résultats de l'UTVO et de la FOLL'DINGUE et récompensera chacun d'entre eux.

Les parcours, entièrement balisés, empruntent essentiellement des chemins en forêt sur les communes de Rombas, Moyeuvre-Grande, Rosselange, Moyeuvre-Petite, Vitry-sur-Orne, Clouange, Amnéville (Malancourt-la-Montagne) et Pierrevillers.

ENGAGEMENT

Par le fait de s'inscrire, les participants s'engagent à respecter l'environnement traversé, à porter assistance à tout participant en danger dans l'attente des secours, à signaler à l'organisation leur abandon ou tout arrêt prolongé, à ne laisser aucun déchet sur le parcours ni commettre de dégradations et à respecter l'ensemble des points du présent règlement.

Par le fait de s'inscrire, les participants reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

INSCRIPTIONS-LICENCE-CERTIFICAT MEDICAL

Les 12 épreuves sont ouvertes à toute personne licenciée ou non licenciée FFA.

Eveil athlétique : nés en 2019 – 2018 – 2017.

Poussins : nés en 2016 ou 2015.

Benjamins : nés en 2014 ou 2013.

Minimes : nés en 2012 ou 2011.

Les personnes nées en 2010 ou 2009 (Cadets-U18) sont seulement autorisées à participer à l'UTVO 10 et à la Foll'Dingue. Il leur faudra présenter une autorisation parentale de participation.

Les personnes nées en 2008 ou 2007 (Juniors-U20) sont seulement autorisées à participer à l'UTVO 10 ou à l'UTVO 20.

Les personnes nées en 2006 ou avant, c'est-à-dire dans les catégories Espoir, Senior et Master sont autorisées à participer à toutes les épreuves.

La participation à l'une de ces épreuves est soumise à la présentation obligatoire : soit d'une licence délivrée par la FFA en cours de validité à la date du 4 juillet 2026, soit d'un PPS (Parcours Prévention Santé).

Dans le cadre de la loi Sport du 2 Mars 2022, la Fédération Française d'Athlétisme a mis en place le Parcours Prévention Santé (PPS), qui remplace désormais, pour toute personne majeure non licenciée, le certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition.

Le fonctionnement est très simple. Vous vous connectez à la plateforme web dédiée : pps.athle.fr et à vous de jouer.

La copie de la licence ou du PPS en format dématérialisé pourra être communiquée via l'outil de téléchargement accessible sur le site <https://gotiming.fr>.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se feront en ligne uniquement, via le site : <https://gotiming.fr>

Elles seront ouvertes à partir du **20 avril 2026** et ne pourront en aucun cas être prises par téléphone ou par mail.

La date limite des inscriptions est fixée au **mercredi 1er juillet 2026 à 23h59** ou dès que le quota de coureurs sera atteint. ... Il n'y aura pas d'inscriptions sur place ...

DROITS D'INSCRIPTION – COURSES DE JEUNES

EVEIL ATHLETIQUE : gratuit – 25 dossards

POUSSINS : gratuit – 25 dossards

BENJAMINS : gratuit – 25 dossards

MINIMES : gratuit – 25 dossards

DROITS D'INSCRIPTION – TRAIL

● **UTVO 10** – "La Tour de Drince" : **12€** - 200 dossards

● **UTVO 20** - "La Pierre de Jaumont" : **20€** - 150 dossards

● **UTVO 30** – "L'Orchidée" : **25€** - 100 dossards

● **UTVO 80** – "La Tiffenotte" : **45€** - 50 dossards

DROITS D'INSCRIPTION – MARCHE NORDIQUE

● **UTVO 10** : **8€** - 50 dossards

● **UTVO 20** : **12€** - 30 dossards

● **UTVO 30** : **18€** - 20 dossards

DROITS D'INSCRIPTION – LA FOLL'DINGUE

● "La Foll'Dingue", **dernière étape du Challenge du SMIVO** : il vous est demandé des droits d'inscription de **5€ remboursables au retrait du dossard** - 300 dossards.

DOSSARDS

La remise des dossards se fera soit au magasin DECATHLON de Yutz-Thionville le vendredi 03 juillet de 14h00 à 16h00, soit dans l'enceinte du stade du Fond Saint-Martin le vendredi 03 juillet de 17h à 19h, soit le samedi 04 juillet dès 04h30 ou encore, pour la Foll'Dingue, le dimanche 05 juillet à partir de 8h00 jusqu'à 9h45. Les dossards seront délivrés sous réserve d'avoir fourni une licence ou d'avoir validé le PPS.

Les coureurs ainsi que les marcheurs devront, pendant la totalité de l'épreuve, porter leur dossard sur la poitrine et visible dans son intégralité.

Attention : Pour annuler votre inscription et être remboursé, il faudra impérativement nous présenter, par tout moyen, un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course au plus tard le vendredi 19 juin 2026. Après cette date, aucune annulation et aucun remboursement ne seront effectués.

CHRONOMÉTRAGE - GOTIMING

Chaque coureur recevra un dossard équipé d'une puce électronique qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ. En vue d'atteindre un fonctionnement normal, cette puce ne devra pas être pliée ni endommagée. Un concurrent n'empruntant pas l'ensemble du tracé de l'épreuve ne pourra être classé à l'arrivée.

En l'absence de juges permettant d'apprécier leur technique de déplacement, nous n'établirons pas de classement pour les marcheurs nordiques.

MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Il est de la responsabilité de chacun de se munir d'un gobelet ou d'une flasque personnelle pour les différents ravitaillements. Il vous faudra également prévoir un équipement et une tenue adaptés aux conditions météorologiques de la course. Nous vous conseillons fortement d'emporter une couverture de survie dans votre sac à dos et d'y accrocher un sifflet.

SITE DE DÉPART

Consigne :

Dans l'enceinte du stade du Fond Saint-Martin, une consigne vous permettra de déposer votre sac pendant la durée de votre course. Une étiquette portant le numéro de votre dossard sera apposée sur votre sac. À votre retour, votre sac vous sera rendu sur présentation de votre dossard. Des bénévoles surveilleront les sacs déposés.

Vestiaires, toilettes & douches :

Des toilettes et des douches seront accessibles dans l'enceinte du stade du Fond Saint-Martin.

RAVITAILLEMENTS (selon conditions sanitaires en vigueur)

- **UTVO 10** : km3,3 – 10,4 (arrivée au stade)
- **UTVO 20** : km8,0 - km13,3 – 20,2 (arrivée au stade)
- **UTVO 30** : km8,0 – **km20,0** – **km26.3** – km31.0 (arrivée au stade)
- **UTVO 80** : km8,0 – km20,0 – km26,3 – **km36,7** – km49,0 – **km55.2** – **km60,0** – **km68,0** – **km73,2** – km80.0 (arrivée au stade)

BARRIERES HORAIRES (calculées sur la base de 6km/h en Trail et 5km/h en Marche Nordique)

Tout participant coureur ou marcheur dépassant les barrières horaires suivantes sera invité à rendre son dossard au coureur qui sera chargé officiellement de fermer l'épreuve et qui, à ce titre, sera facilement identifiable (chasuble fluo !).

- **UTVO 80** : Départ 5h00 // km36,7 (rav. Boulodrome) : 11h05 // km55,2 (rav. Boulodrome) : 14h10 // km60,0 (rav. Stade) : 15h00 // km68,0 (rav. Chemin de la Potence) : 16h15 // km73,2 (rav. Pierrevillers) : 17h10.
- **UTVO 30** : Départ 9h30 // km20,0 (rav. Clouange) : 13h30 // km26,2 (rav. Boulodrome) : 14h50.

RÉCOMPENSES - PODIUMS

Samedi 04 : La remise des prix se fera sur le site du Fond Saint-Martin à partir de **10h35** pour les courses de jeunes, à **12h30** pour l'UTVO10 - La Tour de Drince, à **13h30** pour l'UTVO20 - La Pierre de Jaumont, à **15h30** pour l'UTVO30 - L'Orchidée et à **16h30** pour l'UTVO80 - La Tiffenotte.

Dimanche 05 : La remise des prix se fera sur le site du Fond Saint-Martin à partir de **12h00** pour la Foll'Dingue et à partir de **12h30** pour le Challenge de la Tour de Drince.

RESPONSABILITE MEDICALE / SECURITE ET ASSISTANCE

Le médecin de la manifestation pourra décider de mettre hors course tout participant dont l'état physique lui apparaîtra incompatible avec la poursuite de l'épreuve.

Deux équipes de secouristes se tiendront sur les postes clés de la course :

Le Stade du Fond Saint-Martin et le Boulodrome de Rosselange.

L'assistance est confiée par délégation à ADPC 57, association de premiers secours dûment agréée par la Préfecture.

Un médecin et une ambulance seront présents sur le site du Fond Saint-Martin.

ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors stade. Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence.

Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement.

La responsabilité de l'organisateur sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, ou en cas de défaillance due à un mauvais état de santé ou en cas de dommages (vols d'affaires personnelles, bris, perte ...) subis par les participants ou encore pour dégradation ou non-respect du milieu naturel. La souscription d'une assurance garantissant ces risques incombe à chacun.

ABANDON

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle (de ravitaillement) ou le signaleur le plus proche et lui remettre son dossard.

DROIT A L'IMAGE

Les participants acceptent la publication de leur nom dans les résultats qui seront diffusés (FFA, médias, presse...) et autorisent expressément les organisateurs de l'UTVO ainsi que leurs ayants-droits, à utiliser librement les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement, sur tous les supports de communication.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la " Loi Informatique et Libertés " du 6 janvier 1978, tous les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant.

LITIGES

En cas de litiges, le directeur de course sera le seul interlocuteur habilité à régler les problèmes éventuels.

ANNULATION

En cas de force majeure, mauvaises conditions météorologiques, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de raccourcir le parcours, de changer les barrières horaires, d'interrompre ou d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque dédommagement ou remboursement.